



## DÉCISION DU MAIRE 2024-042

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE GEOLOCALISATION EN TEMPS REEL POUR LE PARC DES VEHICULES DE LA COMMUNE DE DOMONT

**Le Maire de Domont,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,

**Vu** la délibération n° DEL-2020-041 du 26 mai 2020 et notamment le 4°, relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n° ARR-2023-058 du 17 février 2023 portant subdélégation de signature à Monsieur Serge BIERRE en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat de prestation de services pour la fourniture d'une solution de géolocalisation en temps réel pour le parc des véhicules de la commune de Domont,

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de la société VIASAT CONNECT, 1359 Av d'Italie 82000 MONTAUBAN

### DECIDE

**ARTICLE 1** - De procéder à la signature du contrat de prestations pour la fourniture d'une solution de géolocalisation en temps réel pour le parc des véhicules de la commune de Domont, entre la commune et la société VIASAT CONNECT, 1359 Av d'Italie 82000 MONTAUBAN, représentée par Mr. Stéphane PENLAÉ,

**ARTICLE 2** - Que le montant annuel des prestations ne saurait excéder 9500 € HT.

**ARTICLE 3** - Que le contrat prend effet à compter de la date de notification pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction dans les mêmes termes, soit une durée totale ne pouvant dépasser 4 ans.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Sarcelles pour le contrôle de légalité.

Décision rendue exécutoire du fait de :

- Sa télétransmission au contrôle de légalité le : 30/01/24
- Son affichage le : 06/02/24
- Sa notification le : 06/02/24

Signée – par délégation

Le Directeur Général des Services

Fait à Domont, le 25/01/24

Serge BIERRE

Premier Adjoint

